

AVIS D'APPEL D'OFFRES

PROJET : Remplacement des systèmes de filtration de la piscine et de la pataugeoire –
Complexe aquatique de Varennes

N° DOSSIER : SRC-2022-002

La Ville de Varennes désire recevoir des offres pour le remplacement des systèmes de filtration de la piscine et de la pataugeoire du Complexe aquatique de Varennes, sis au 111, rue de la Rivière à Varennes.

La livraison et l'installation des équipements devront obligatoirement être faites au plus tard le 16 janvier 2023.

Tel que stipulé à la section 7.00 du Formulaire de Soumission, le soumissionnaire devra s'assurer d'inclure l'ensemble des documents demandés par la Ville. Le défaut de fournir l'un des documents demandés pourrait entraîner le rejet de sa soumission.

Les documents nécessaires à la préparation d'une soumission seront disponibles sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO au www.seao.ca à compter du **21 juin 2022**.

Pour être autorisé à soumissionner chaque soumissionnaire doit obligatoirement visiter les lieux d'exécution du Contrat. Les visites sont individuelles et ont lieu entre le **4 et le 8 juillet 2022**. À cet effet, le soumissionnaire doit prendre rendez-vous au plus tard le **7 juillet 2022** avec le représentant du dossier.

De plus, les soumissions devront être déposées en trois (3) exemplaires (1 original et 2 copies).

Pour toute information supplémentaire, les soumissionnaires sont invités à s'adresser par courriel à l'adresse loisirs@ville.varennes.qc.ca.

Les soumissions doivent être présentées dans une enveloppe scellée et identifiée au nom du projet et de votre entreprise et déposées à la réception de l'hôtel de ville, 175, rue Sainte-Anne, Varennes (Québec), J3X 1T5, **avant 11 h 00, vendredi le 5 août 2022**. Les soumissions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'heure de clôture à la salle du Conseil de la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

La Ville de Varennes ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ne pourrait encourir aucune responsabilité, ni devoir assumer aucun frais d'aucune sorte à l'égard des soumissionnaires. De plus, une fois passées la date et l'heure d'ouverture, les soumissions déposées ne pourront plus être retirées.

Donné à Varennes, le 21 juin 2022.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière adjointe,



Me Johanne Fournier, OMA